Sainte-Sophie

FORMULAIRE DE DEMANDE
CERTIFICAT D'AUTORISATION
ABATTAGE D'ARBRES

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.			

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS			
Adresse :			
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	☐ Oui	☐ Non	
Si le terrain est vacant, veuillez remplir la section ci-dessous			
Numéro de lot :		Rue :	

EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE	
	COCHEZ
La raison de l'abattage :	☐
Le nombre d'arbres à abattre :	☐
Le diamètre de (s) arbre(s) :	☐
Le (s) essence (s) de (s) arbre (s) :	☐
Une copie du certificat de localisation sur lequel sont localisés le(s) arbre(s) à abattre	☐
Une photo de (s) arbre (s) à abattre	☐

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Avec le remplacement	Gratuit	12 mois
Sans le remplacement (cour avant seulement)	20 $/arbre	12 mois

CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS			
Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION	
ABATTAGE D'ARBRE AUTORISÉ	L'abattage des arbres n'est permis que dans les cas suivants : 1) L'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable; 2) L'arbre est dangereux pour la sécurité des personnes; 3) L'arbre est une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins; 4) L'arbre cause des dommages à la propriété publique ou privée; 5) L'arbre doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics; 6) L'arbre doit être nécessairement abattu pour la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la Municipalité. Le requérant doit justifier le motif et prouver qu'il remplit au moins une des conditions énumérées précédemment. Pour l'application des présentes dispositions, est considéré comme un arbre, une tige de 10 centimètres minimum mesurée à 1,3 mètre du sol.
PLANTATION ET CONSERVATION MINIMALE	Les arbres à conserver doivent avoir une hauteur minimale de 4 mètres. Les arbres à planter doivent avoir un diamètre minimal de 2 centimètres mesuré à 1,3 mètre du sol. Si ces derniers meurent dans un délai de deux ans, le propriétaire doit les remplacer. Selon les usages, le nombre d'arbres par terrain est exigé, en cour avant, selon le ratio suivant : 1) Habitation : 1 arbre pour chaque 6 m mesuré le long de la ligne avant; 2) Habitation sur un lot desservi : 1 arbre par terrain; 3) Commerce : 1 arbre pour chaque 8 m mesuré le long de la ligne avant; 4) Industrie : 1 arbre pour chaque 10 m mesuré le long de la ligne avant; 5) Institutionnel et administratif : 1 arbre pour chaque 6 m mesuré le long de la ligne avant. Dans tous les cas, la localisation préférentielle des aménagements paysagers devrait se situer dans la cour avant et les cours latérales. Les arbres existants à l'exception des arbres inclus dans la rive des lacs et cours d'eau et dans les espaces naturels peuvent entrer dans le calcul du nombre d'arbres requis. Dans le cas d'un nouveau bâtiment principal, la plantation minimale des arbres ou des arbustes exigés doit se faire dans le délai maximum de 24 mois calculés à partir de la date d'émission du permis de construction délivré pour le bâtiment principal.
ÉTAT NATUREL DU TERRAIN	Un pourcentage minimal du terrain doit demeurer à l'état naturel. Ce pourcentage est fixé à la grille des spécifications de chacune des zones. En l'absence, aucun pourcentage ne s'applique.

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la Politique de confidentialité.

Signature :		Date :	

À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

Matricule :		Nº de lot :			
Zone :		Type de lot :		C.O.S :	
Nº de la demande :		Nº de permis :			
Nom de l'inspecteur :		Date :			

Enregistrer | Effacer | Imprimer | Envoyer